

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 256/2025

A L'ENTREPRISE AMPLOB CONSTRUCT.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 220/MCAP/SG/CYK/001/2022, conclu avec le Secrétariat Général de la Culture, Arts et Patrimoine, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinquante-cinq millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent treize, septante-neuf centimes (CDF 55 882 413,79) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais trois cent nonante et un mille cent septante-six, nonante centimes (CDF 391 176,90), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/11/2025

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général

